



AGRICULTURE ENTRETIEN

Politique de l'eau : il faudra « passer par des interdictions »

La carte n'a pas bougé depuis cet été : 93 départements sont toujours en alerte sécheresse et de nombreux arrêtés empêchent les prélèvements d'eau habituels. L'agriculture pourra-t-elle continuer de consommer comme avant ? Entretien.

Amélie Poinssot

30 septembre 2022 à 12h50

Le maïs, grand consommateur d'eau, les mégabassines pompant dans les nappes souterraines... Après un été de sécheresse record, le secteur agricole est sommé de faire évoluer ses pratiques. Mais comment ?

Au Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), à Montpellier, des scientifiques travaillent depuis plus de vingt ans sur les modes de production des pays méditerranéens et tropicaux face aux changements climatiques et sur ce qui pourrait être transposé sous nos latitudes.

Entretien croisé avec deux d'entre eux, le chercheur en science politique Pierre-Louis Mayaux, coauteur du livre *Les Politiques de l'eau* (éditions Lgdj, 2019), et Anne Hrabanski, chercheuse en sociologie politique.

Mediapart : Quelle est la part d'eau consommée par l'agriculture en France ?

Pierre-Louis Mayaux : L'agriculture représente en moyenne 45 % de l'eau consommée chaque année, avec des pics à 80-85 % entre juin et août et même jusqu'à 90 % dans certains territoires, principalement dans le Sud-Ouest, en Occitanie et dans le Sud-Est. Le Lot et le Lot-et-Garonne, où se concentre une grande partie de la maïsiculture, font partie des départements où l'agriculture consomme le plus, tandis que les départements du nord de la France étaient traditionnellement moins consommateurs.

La consommation est à distinguer des prélèvements : ces derniers, comme l'eau potable ou l'eau de refroidissement des centrales nucléaires, sont rejetés dans la nature. Ce n'est pas le cas pour une majeure partie de l'eau utilisée en irrigation : celle-ci est perdue pour le territoire.



Arrosage d'un champ de tournesols en pleine sécheresse, à Mirepoix-sur-Tarn (Haute-Garonne), le 9 août 2022. © Photo Frederic Scheiber / Hans Lucas via AFP

Est-il possible de la diminuer ?

P.-L. M. La France n'est pas une anomalie. Dans les pays arides, la consommation agricole peut atteindre 70 à 80 %. Elle atteint 90 % en Égypte, 75 % au Portugal, 89 % en Grèce... Mais on est arrivé aujourd'hui à un niveau de saturation. Des départements que l'on n'imaginait pas pouvoir être atteints par la sécheresse ont été violemment touchés, comme les régions autour de Rennes et de Nantes et le Jura. Dans le Sud-Ouest, les trois quarts des bassins versants sont en déficit hydrique. Le phénomène se répand à un niveau inédit.

Si la plupart des usages de l'eau en France se sont stabilisés ces dernières années, voire se sont réduits, ce n'est pas le cas en agriculture. D'après les chiffres du dernier recensement agricole, les surfaces irriguées en France ont progressé de 14 %. Dans les Hauts-de-France, cette progression est sidérante : elle atteint 77 %.

N'y a-t-il donc jamais eu de volonté politique de limiter cette irrigation ?

P.-L. M. Il n'y a jamais eu de programme explicite pour limiter l'irrigation. Dans les années 1980, le développement s'était ralenti, principalement pour des raisons de finances publiques. Mais depuis, les demandes d'un soutien de l'État à l'irrigation sont de plus en plus fortes. Elles viennent principalement du syndicat majoritaire, la FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles), et de l'Association pour l'eau, l'irrigation et le drainage (AFEID) qui soutient les intérêts des agriculteurs irrigants.

En 2019 pourtant, après un an de concertations sous l'égide du ministère de la transition écologique, les « Assises de l'eau » avaient abouti à des objectifs de diminution de consommation de 10 % en cinq ans et de 25 % en quinze ans. Cette ambition qui concernait l'ensemble des usages de l'eau avait été saluée par les organisations environnementales. Elle s'accompagnait de recommandations pour développer des méthodes de cultures

permettant de retenir l'eau dans les sols.

Début 2022 cependant, le « Varenne de l'eau », organisé par le ministère de l'agriculture avec les organisations professionnelles du monde agricole, sans les associations environnementales, s'est achevé sur une philosophie complètement différente : le changement climatique doit pousser à utiliser davantage d'eau afin de sécuriser la production agricole, et notamment à stocker de l'eau pendant l'hiver pour pouvoir arroser pendant l'été. C'est le principe des bassines, qui font aujourd'hui l'objet d'une controverse technique, et qui ne profitent qu'à une minorité. Dans les Deux-Sèvres, il y aura 280 bénéficiaires pour 8 000 exploitants agricoles.

Cette divergence atteste d'une forte tension entre les deux ministères et d'une volonté de la Rue de Varenne de ne pas laisser cette question de l'eau au ministère de la transition écologique. Pour ce dernier, et pour les agences de l'eau, il est acquis qu'il faut économiser, partager et préserver. Mais au moment de rentrer dans le dur, la politique de l'eau ne rentre pas dans la politique agricole.

Le blocage vient-il du ministère lui-même ou des instances agricoles type FNSEA, chambres d'agriculture, organisations interprofessionnelles... ?

P.-L. M. : Les instances agricoles freinent considérablement. Quand elles ne sont pas là, les orientations sont différentes. En 2020, un rapport mené conjointement par le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, et le Conseil général de l'environnement et du développement durable, aboutissait à la nécessité d'une irrigation de résilience uniquement. Cela montre que la sensibilité des hauts fonctionnaires de l'agriculture est en train d'évoluer.

À quoi pourrait ressembler une politique agricole à la hauteur des épisodes de sécheresse que nous traversons aujourd'hui ?

P.-L. M. : Pour diminuer la consommation d'eau du secteur agricole, les mesures incitatives d'aides finançant les bonnes pratiques ne suffisent pas. Car s'ils ne sont pas assortis de contraintes, les grands programmes de subvention, comme la promotion du goutte-à-goutte, ont l'effet inverse de celui escompté.

« Une bifurcation massive des aides publiques en faveur d'une agriculture sobre en eau est nécessaire. »

C'est ainsi qu'au Maroc, en Tunisie, ou encore en Espagne, on a observé un effet rebond : quand agriculteurs et agricultrices parviennent à économiser de l'eau sur une culture, ils lancent de nouvelles productions ou agrandissent leurs surfaces et finissent par augmenter leur consommation.

Une bifurcation massive des aides publiques en faveur d'une agriculture sobre en eau est nécessaire.

Marie Hrabanski : La dimension réglementaire et contraignante est indispensable. Cependant elle n'a pas le vent en poupe à l'échelle internationale car cela effraie les gouvernements et les acteurs privés. Associer des subventions pour des pratiques agricoles adaptées et de la contrainte pour éviter les effets de rebond est ce qu'il y a de plus efficace.

Faut-il interdire certaines cultures trop gourmandes en eau ?

P.-L. M. : C'est une réflexion en cours au Maroc, où il est question d'interdire l'irrigation de certaines cultures dans certains territoires. Dernièrement, les aides financières pour plusieurs cultures gourmandes en eau comme les avocats, les pastèques et les nouvelles plantations d'agrumes ont été supprimées.

À un moment donné, il faut en passer par des interdictions. La politique agricole actuelle reste dans une trajectoire d'augmentation de la consommation d'eau. Il n'y a pas de ligne rouge à partir de laquelle on arrêtera de puiser dans les réserves.

M. H. : En France, quelques interdictions existent déjà, comme celle d'arroser les vignes après le 15 août pour le vin de cuve. Mais il y a aussi de nombreuses dérogations...

La question de l'interdiction se pose en ce moment pour le maïs, et la question est d'autant plus pertinente qu'il pourrait progressivement être remplacé par le sorgho. Cette céréale originaire d'Afrique tolère mieux la chaleur et les épisodes de sécheresse grâce à des racines profondes et une capacité à garder ses feuilles vertes pour la photosynthèse durant tout son cycle.

Cependant, s'il est relativement aisé de passer du maïs au sorgho pour l'alimentation animale, c'est moins évident pour l'alimentation humaine : ce type de transition doit s'accompagner de l'exploration de nouveaux usages – farine de sorgho, bière de sorgho... – et d'une transformation des chaînes de fabrication. Si ce type de produits devient disponible, alors les interdictions des cultures très gourmandes en eau seront plus acceptables.

P.-L. M. : Nous devons anticiper. Si les interdictions ne sont pas décidées en amont, elles se feront en aval, comme cela s'est fait cet été, avec une limitation des prélèvements dans certains territoires, et ce sera extrêmement dur d'un point de vue économique et social. Depuis 2017, chaque année, nous avons des arrêtés sécheresse dans plus de trente départements. Cela montre bien que lorsque nos réserves ont atteint un seuil critique, agriculteurs et agricultrices ne peuvent plus irriguer. L'exception devient la norme.

Le ministère de l'agriculture a réagi à la sécheresse en promettant l'activation de l'assurance récolte. Le dispositif bénéficiera de 256 millions d'euros dans le budget 2023, selon les chiffres annoncés par la Rue de Varenne. Comment analysez-vous cette orientation politique en cette année de sécheresse record ?

M. H. : L'assurance récolte nous est présentée comme la solution d'adaptation aux enjeux climatiques. Mais si face aux épisodes de gel et de sécheresse, il faut bien sûr soutenir les agriculteurs et les agricultrices, cette logique assurantielle – outre qu'elle profite à ceux qui ont les moyens de s'assurer, tous les agriculteurs n'ayant pas accès aux assurances – pousse à ne surtout pas s'adapter ! Nous avons besoin d'un vrai débat sur cette question. Nous pourrions, par exemple, avoir un système de primes pour changer de culture et de pratiques, et non pas un instrument qui favorise le *statu quo*.

P.-L. M. : Il faut également revoir à la baisse les seuils de déclenchement des arrêtés sécheresse. Les volumes prélevables par le secteur agricole dans un territoire donné sont supérieurs à ce qu'il y a en réalité dans les ressources en eau. Un exemple : en 2016-2017, une multitude de renégociations locales dans le Sud-Ouest ont abouti, en cumulé, à une hausse de l'ordre de 100 millions de mètres cubes des volumes prélevables.

C'est une négociation très politique. Et c'est le préfet ou la préfète qui devient gestionnaire de l'eau, avec un « comité sécheresse » qui manque de transparence. On a pu le voir cet été avec les dérogations, vivement critiquées, sur des golfs ou des piscines. On ne peut pas continuer de cette façon : c'est une adaptation de crise, réalisée en urgence, et opaque.

Très concrètement, outre le développement du sorgho plutôt que le maïs, qu'est-ce qui nous permettrait de réduire la consommation d'eau du secteur agricole ?

M. H. : Plusieurs pistes existent. Les associations d'espèces différentes sur une même parcelle, par exemple, apportent une couverture végétale plus dense au niveau du sol et limitent l'évaporation de l'eau. L'agroforesterie est aussi à développer : les arbres apportent de l'ombre et protègent les plantes qui vivent mal du manque d'eau et des fortes chaleurs. On peut également modifier les périodes de semis afin de mieux bénéficier des périodes humides, choisir des variétés moins sensibles à l'évapotranspiration...

Tout cela doit être soutenu politiquement. Or, pour l'instant, beaucoup de responsables agricoles sont encore dans l'illusion que les solutions techniques suffiront. Mais les solutions sont politiques, et elles doivent s'engager sur le long terme. Sans planification ambitieuse, avec des objectifs et des moyens, cela paraît compliqué de passer à une agriculture plus économe en eau.

P.-L. M. : Le paradigme actuel, c'est le libéralisme avec des incitations. Il répond à la volonté de la FNSEA de sécuriser la production.

Quels objectifs faudrait-il se fixer ?

P.-L. M. : Pour les scientifiques spécialistes de la question, l'objectif de moins 25 % des « Assises de l'eau » avait été considéré comme ambitieux, et atteignable. Rappelons qu'en France, depuis 2001, les précipitations ont diminué de 14 %.

Amélie Poinssot

Boîte noire

J'ai interviewé Pierre-Louis Mayaux et Anne Hrabanski par visioconférence lundi 26 septembre. Ils ont relu et amendé l'entretien avant publication.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Stéphane Allières et Carine Fouteau

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

RCS Paris 500 631 932.

Numéro de CPPAP : 1224Y90071

N° ISSN : 2100-0735

Conseil d'administration : Fabrice Arfi, Jean-René Boisdrion, Carine Fouteau, Edwy Plenel, Sébastien Sassolas, James Sicard, Marie-Hélène Smiéjan.

Actionnaires directs et indirects : Société pour l'Indépendance de Mediapart, Fonds pour une Presse Libre, Association pour le droit de savoir

Rédaction et administration : 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Propriétaire, éditeur, imprimeur : Société Editrice de Mediapart

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonnés de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 11 place Charles de Gaulle 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.